



Poubelle et voisinage

Par Nina26290

Bonjour, voilà plusieurs mois que notre voisin fouille nos poubelles, que nous mettons à l'intérieur des containers du local de la résidence, pour en vérifier le contenu.

Dernièrement, il a ressorti un carton d'un colis que nous avons jeté, il a par la suite déposé sur la voie publique à la vue de tous, en affichant notre nom car j'avais oublié de retirer l'étiquette d'expédition. Il s'est par la même permis d'utiliser le numéro de téléphone de l'expéditeur présent sur l'emballage pour harceler ma belle-mère au téléphone, et nous avons également reçu des menaces de plainte sur notre téléphone car nous laissons nos poubelles sur la voie publique, ce qui n'est initialement pas le cas.

Il nous fait valoir que son statut de président du syndicat de copropriété lui donne ce droit, envoyant à tous des mails avec l'identité des mauvais trieurs de déchets.

Par yapasdequoi

Bonjour,
" président du syndicat de copropriété"
ça n'existe pas.

Il peut être président du conseil syndical, mais ce titre ne lui donne aucun droit de jouer les justiciers des poubelles.

Vous pouvez porter plainte contre lui (si vous avez des preuves) et surtout ne votez plus pour lui au Conseil Syndical !

Par Isadore

Bonjour,

Il peut fouiller les poubelles à sa guise si ça lui chante.

En revanche il n'a pas le droit de jeter le contenu des dites poubelles sur la voie publique, ni de vous harceler, ni de porter des accusations gratuites. Après, il est la preuve que si un carton à votre nom finit sur la voie publique, cela peut être du fait d'un tiers !

Votre belle-mère et vous pouvez envisager un dépôt de plainte si ces agissements persistent.